# Termes de Reference

**« Elaboration d’une étude de Ligne de Base »**

Dans le cadre du projet :

**UniEs pour l’égalité**

**Moutahidoun men ajli almoussawate**

## **Introduction**

L'association AIDA, Ayuda, Intercambio y Desarrollo, et l'Union d'Action Féministe (UAF – Section Tanger), ont obtenu une subvention de l'Union Européenne dans le cadre du programme Egalité/Mousssawate, via l'appel à proposition EuropeAid/171310/DD/ACT/MA de 2021.

Le projet est intitulé « Unis pour l’Égalité / Moutahidoun men ajli almoussawate ». L’objectif général du projet est « Contribuer à la diffusion des principes de l’égalité et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes basés sur le genre au Maroc », et l’objectif spécifique est « Renforcer les capacités et le rôle d’un réseau d’acteurs (associations féministes, cliniques juridiques, universités, médias) pour la promotion de la culture d’égalité et la lutte contre la violence sexiste dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kenitra, Casablanca-Settat et Draa-Tafilalet ».

Le projet est structuré autour de trois résultats :

Dans le résultat 1, grâce à la transformation des centres d'écoute de l'UAF en Cliniques Juridiques, les institutions académiques et les étudiant-es seront impliqués dans la lutte contre la violence de genre, et participeront à la mise en place de services de consultation et d’accompagnement juridique pour les femmes survivant de la violence et victimes de discrimination. D’ailleurs, la consolidation de ces centres facilitera également la mise en place d'autres services de proximité, tels que la diffusion de l'information et la facilitation de l’accès aux mesures de réponse à la crise COVID 19, comme l'assistance sociale (en particulier dans le cas des femmes cheffes de famille en situation de vulnérabilité).

Le projet attache une importance particulière au renforcement des capacités des étudiant-es universitaires (tant des facultés de droit et des sciences sociales, que de l'INAS, qui joue un rôle central dans plusieurs activités du projet) en matière de genre et approche basée sur les droits humains, avec l’objectif de promouvoir l’adoption d’une approche transformatrice dans les relations de genre au lieu de l’approche caritative ou de celle adaptative, largement répandues actuellement parmi les opérateur-rices intervenant dans la prise en charge des femmes en situation de violence.

Le résultat 2 de la proposition se concentre sur le travail avec les titulaires de responsabilités - principalement les OSC, les médias et les sections provinciales de l'UAF, à travers la mise en place d’actions de sensibilisation à différentes échelles (des campagnes de proximité dans les zones rurales aux campagnes médias) pour la promotion de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes et la promotion des nouvelles masculinités.

Afin de consolider ces actions à long terme, à travers son résultat 3, la proposition encouragera le dialogue entre les OSC (y compris l'UAF) et les institutions publiques (détenteurs d’obligations). Un plaidoyer conjoint sera organisé sur les questions liées à la promotion de l’égalité de genre (objectif de plaidoyer à définir par les associations suite à la formation en plaidoyer et à une analyse détaillée du contexte), comme par exemple la lutte contre la violence de genre (plus de 6 millions de femmes souffrent de ce fléau au Maroc) ou la réforme du code de la famille actuel, qui légitime le mariage des mineures, la répartition inégale de l'héritage ou la discrimination contre les mères célibataires, entre autres.

## **Contexte de la prestation de service**

Connaître le point de départ des interventions est une étape essentielle pour pouvoir mesurer de manière fiable l'impact des actions de développement, permettant à la fois d’analyser les acquis, de capitaliser et d'apprendre des expériences précédentes. En ce sens, l’élaboration d’une ligne de base est un outil essentiel qui permettra à tous les acteurs impliqués dans le processus de connaître le point de départ du programme.

Ceci est encore plus importante si l’on considère les conditions spécifiques dans lesquelles le présent projet a été identifié, pendant une période de restrictions importantes à la mobilité et aux rassemblements (en raison de la crise provoquée par le COVID 19). Compte tenu de ces contraintes, il s’avère encore plus important de réaliser un état des lieux au début du projet pouvant offrir une description détaillée de la situation initiale des indicateurs choisis.

Pour toutes ces raisons, il est jugé nécessaire de faire appel à un service externe avec une expertise avérée pour l’élaboration d'une étude de ligne de base permettant de mettre à jour les indicateurs du projet et formuler des recommandations pour le suivi de l’intervention.

## **Objectifs de la ligne de base**

**Objectif Général :** Elaborer une étude de ligne de base offrant une connaissance approfondie de la situation initiale du projet, au moment où les activités sont lancées. Cette ligne de base doit servir pour orienter le suivi et l’évaluation des résultats selon les indicateurs du projet.

**Objectifs spécifiques :**

* Réviser et opérationnaliser les indicateurs objectivement vérifiables qui permettent de définir et d’évaluer le dégrée d’utilisation des Centres d’écoute et leur transformation en Cliniques Juridiques.
* Réviser et opérationnaliser les indicateurs objectivement vérifiables qui permettent de définir la qualité des services offris par les Centres d’écoute.
* Réviser et opérationnaliser les indicateurs objectivement vérifiables qui permettent de définir et d’évaluer le dégrée de connaissances sur l’approche de genre au sein de l’INAS.
* Déterminer la fonctionnalité actuelle et la performance du Centre d’Ecoute de l’INAS.
* Réviser et opérationnaliser les indicateurs objectivement vérifiables qui vont permettre d’évaluer le dégrée de connaissance en matière de sensibilisation des associations clés partenaires du projet.
* Déterminer le niveau des connaissances des médias qui participent au projet par rapport à la promotion de la culture de l’égalité et la lutte contre les stéréotypes.
* Déterminer le niveau de visibilité, de suivi et d’adhésion des outils des communication mis en place par l’UAF dans le réseau social et aussi par sa communication « traditionnelle ».
* Déterminer le niveau des connaissances des associations qui participeront aux activités de plaidoyer du projet.
* Déterminer la situation d’origine des indicateurs de résultat et d’impact du projet et déterminer leur valeur initiale.
* Collaborer à l’élaboration d’un système de suivi et évaluation pour mesurer les effets générés par les actions du projet.

## **Cadre conceptuel et approches techniques**

1. **La ligne de base**

La ligne de base doit offrir un ensemble de données et d’appréciations sur la situation initiale du projet, ainsi que du contexte d’intervention, afin que ces données puissent être utilisées pour mesurer les changements produits par le projet. La ligne de base devra mettre l’accent sur :

a) Montrer les éléments qui caractérisent la population cible au début de l’intervention.

b) Analyser les dynamiques du contexte et, de manière particulière, les facteurs pouvant avoir un impact sur les résultats du projet.

c) Déterminer la situation de base des indicateurs de résultat et d’impact du projet et déterminer leur valeur initiale.

La matrice d’indicateurs du Cadre Logique du projet doit déterminer les indicateurs qui feront l’objet des analyses menées dans le cadre de l’étude de ligne de base. La ligne de base devra fournit des informations détaillées par rapport aux aspects suivants :

* Données de référence de l’indicateur au niveau local, dans l’année de base.
* Données de référence temporelle (date de la collecte d’information) correspondantes à l’année de base.

**b) Approches techniques**

***Approche Genre* :** L’étude partira d’une analyse genre permettant d’identifier, comprendre et proposer des recommandations par rapport à l’approche genre du projet et à son positionnement par rapport aux inégalités basées sur le genre. Les recommandations devront aller dans le sens de promouvoir des indicateurs qui puissent évaluer l’approche transformatrice du projet vis-à-vis des inégalités homme-femme. En plus de tout cela, il sera considéré comme essentiel d'offrir des informations désagrégées par sexe et par tranches d'âge dans les informations relatives à la ligne de base.

***Approche Droits Humains* :** Selon cet approche, toute personne, sans discrimination, doit avoir accès à ses droits humains et les États, dans le cadre de l’accomplissement de leurs obligations juridiques, sont obligés de respecter, protéger et garantir le respect des droits de toutes les personnes. L’inclusion de l’approche DDHH dans la méthodologie assure la considération de l’hétérogénéité des groupes d’étude.

***Approche Droits de l’Enfance* :** La Convention des Droits de l’enfance est fondée sur trois grands principes partagés avec l’ensemble des traités des droits humains : universalité, indivisibilité et interdépendance. En plus, on trouve quatre principes spécifiques : non-discrimination, respect à l’intérêt supérieur des enfants (filles et garçons), droit à la survivance et au développement, droit à la participation. Dans le domaine de la justice cette approche passe pour une amélioration de la qualité de la prise en charge.

Dans la protection de l’enfance, l’approche des droits de l’enfance passe pour la création d’un environnement protecteur qu’identifie et renforce les composantes principales qui peuvent protéger les filles et les garçons (familles, lois, media…). Dans le cas des enfants, la méthodologie utilisée respectera les principes de transparence, participation volontaire, reddition de comptes, respect et utilisation de méthodes d’entretiens amicales pour les enfants, établis par le Comité des Droits des Enfants (OACDH).

## **Méthodologie**

Pour l’étude de la ligne de base, nous proposons une récolte de données quantitatives et qualitatives en utilisant des techniques de diagnostic participatif permettant d’identifier les acteurs impliqués ou à impliquer dans le projet, la situation de base et les dynamiques établies entre eux. En même temps, la récolte de données doit permettre une analyse des dynamiques du contexte et, plus particulièrement, des facteurs qui peuvent avoir un impact sur le projet.

Pour la planification et l’élaboration de la ligne de base, il faudrait :

* Identifier les différentes sources d’information primaires et secondaires pour développer les outils de récolte de l’information appropriés.
* Obtenir des informations actualisées sur la zone d’intervention, les acteurs et les bénéficiaires du projet.

Parmi les techniques signalés pour la récolte des informations on considère pertinentes pour cette étude :

* L’Analyse documentaire : Permet d’identifier des faits pertinents pour la recherche, particulièrement ceux du contexte législatif.
* L’Observation Directe : C’est l’observation systématique et planifiée de la réalité dans laquelle on planifie de mener les actions.
* Les entretiens approfondis : A travers la sélection de personnes cibles qui puissent apporter des informations précises. Il faut faire une sélection permettant de garder toutes les sensibilités.
* Les entretiens semi-ouverts : Permettent la collecte de données quantitatives et qualitatives
* Focus Group : Des espaces pour le travail en groupe qui ciblent un collectif concret.

## **Durée du contrat et tâches à accomplir**

## 

La durée prévue de la ligne de base est de trois mois à compter de la date de signature du contrat. Le calendrier estimé pour la mise en œuvre des activités de l'assistance technique est présenté dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **1** | **2** | **3** |
|
| Révision de la documentation du projet |  |  |  |
| Réunions préliminaires avec les entités gérant le projet |  |  |  |
| Conception des outils de collecte de données |  |  |  |
| Activités de collecte de données dans les différentes zones où le projet intervient |  |  |  |
| Traitement et analyse des données |  |  |  |
| Présentation du rapport prévisionnel |  |  |  |
| Présentation du rapport final et séance de présentation |  |  |  |

Certains aspects à prendre en compte sont les suivants :

* Le projet sera réalisé dans quatre régions, et cinq villes : Tanger, Kenitra, Rabat, Casablanca et Errachidia, à travers les centres d'écoute que l’UAF a déjà dans ces villes comme point de référence pour les consultations. Il sera donc nécessaire de prévoir au moins une visite dans chacune de ces villes pour les groupes de discussion et les entretiens semi-structurés.
* A la fin de l'étude, une restitution des résultats de la ligne base sera réalisée pour l’équipe du projet et les principaux acteurs participants.
* Dans le cadre du projet, le même service technique chargé de la réalisation de la ligne de base sera contracté aussi pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale. Étant donné que la signature du contrat pour la ligne de base n'implique pas que l'une ou l'autre partie réalisera ce service, il doit y avoir une volonté des deux parties de réaliser le service complet, afin que le cabinet de conseil externe puisse avoir une vue d'ensemble du projet.

## **Structure du rapport**

1. Sommaire Exécutif
2. Description et Objectifs de l’étude.
3. Méthodologie
4. Résultats de la ligne de base.
5. Base de Données générée pour le suivi de l’étude
6. Conclusions
7. Recommandations
8. Annexes

**Livrables**

* Note méthodologique initiale
* Questionnaire pour les entretiens semi-structurés.
* Guide d'orientation pour les groupes de discussion.
* Rapport préliminaire.
* Rapport final.
* Présentation Power Point (pour la journée de présentation de la ligne de base).

## **Soumission des propositions**

Une proposition technique détaillant l'expérience antérieure et la méthodologie à utiliser (max. 5 pages) ainsi que la proposition économique et le CV de l'équipe de consultants doivent être soumis avant le 31 mars 2022 dans le email [marruecos2@ong-aida.org](mailto:marruecos2@ong-aida.org)